Nations Unies E/ICEF/2002/P/L.33

Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2002
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 2002
16-20 septembre 2002
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Fédération de Russie, Bélarus et Ukraine***

Résumé

Le présent document contient une recommandation pour le financement au titre des ressources ordinaires et d'autres ressources des programmes de pays de la Fédération de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 7 467 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, sous réserve de disponibilité de fonds, et de 14,5 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve de disponibilité de contributions à des fins spéciales, pour la période de 2003 à 2005.

* E/ICEF/2002/11.

** Les chiffres figurant dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération du programme à la fin de 2001. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour 2002 au titre des ressources ordinaires et des autres ressources (E/ICEF/2002/P/L.36).

*** La soumission du présent document a été retardée en attendant les données définitives.

02-48311 (F) 230802 110902

La situation des enfants et des femmes

1. En Fédération de Russie, au Bélarus et en Ukraine, les femmes, les enfants et les jeunes continuent à subir les conséquences de la transition économique et sociale prolongée. Malgré la croissance économique récente enregistrée en Ukraine et en Fédération de Russie, la pauvreté demeure très répandue, et les enfants courent un risque de pauvreté nettement supérieur à celui des autres groupes vulnérables. La pauvreté touche pour le moins 30 % de la population des trois pays, notamment les familles ayant des enfants, celles dont le niveau d'instruction est faible, et les familles rurales. Avec un revenu brut par habitant de 700 dollars en 2000, l'Ukraine est un pays à revenu faible. Alors que les causes de la pauvreté sont différentes d'un pays à l'autre, le faible niveau des salaires, les forts taux de chômage et de sous-emploi, et l'inégalité croissante des revenus sont des facteurs essentiels. Le nombre annuel des naissances vivantes a baissé de 50 % au cours de la décennie passée dans tous les trois pays, et à mesure que ce nombre baisse, les enfants deviennent moins visibles dans le paysage social et politique.

2. La baisse du revenu national brut au cours de la décennie passée s'est soldée par une diminution des dépenses réelles pour les services sociaux de base. En Fédération de Russie, les dépenses réelles par enfant pour l'éducation sont tombées à 56 % du niveau de 1990, et les parents contribuent désormais plus au coût de l'éducation de leurs enfants que l'État. Le faible niveau des salaires, souvent inférieurs à 100 dollars par mois, signifie que beaucoup d'enseignants ont plusieurs emplois pour subvenir à leurs besoins. Les inscriptions préscolaires et la disponibilité de ce niveau d'enseignement ont nettement reculé en Fédération de Russie et en Ukraine. Alors que la scolarisation primaire demeure quasiment universelle et égale pour les deux sexes dans tous les trois pays, les taux d'achèvement du cycle de base accusent une certaine baisse, et les possibilités de formation professionnelle sont en diminution. De sérieuses préoccupations commencent à se manifester quant à la qualité de l'éducation, notamment dans les écoles rurales sous-financées.

3. La baisse des taux de nuptialité et l'augmentation des divorces (qui ont doublé au Bélarus depuis 1990) reflètent l'instabilité sociale et le manque de confiance en l'avenir. Alors que les trois pays ont réussi à faire baisser la mortalité des nourrissons et la mortalité infantile au cours de la décennie écoulée, il y a de bonnes raisons de s'inquiéter du niveau de morbidité et d'incapacité des enfants et des adolescents. Des disparités régionales importantes existent en Fédération de Russie en matière de santé des enfants. En 2000, la mortalité des nourrissons variait entre 36 pour 1 000 naissances vivantes en République de Tuva et 10 dans la région de Samara. Dans les trois pays, le faible niveau des ressources naturelles en iode et de la disponibilité et de la consommation de sel iodé exposent les enfants aux troubles dus à la carence en iode. La tuberculose et les infections respiratoires constituent également des menaces graves pour la santé des enfants. La santé maternelle et infantile est compromise par l'anémie, et les taux d'allaitement exclusif jusqu'à l'âge de 4 mois sont inférieurs à 50 % dans tous les trois pays. Le taux de mortalité maternelle, bien qu'en baisse dans les trois pays, demeure supérieur à 40 pour 100 000 naissances vivantes en Fédération de Russie.

4. La génération actuelle de jeunes a traversé une période de changements et d'incertitude extraordinaires. La disponibilité de services et d'information correspondant à ce groupe d'âge, et toute compréhension réelle de leurs besoins,

demeurent fort limitées. Des comportements à haut risque, qui reflètent les pressions subies par ces jeunes, entraînent des taux très élevés de morts accidentelles, de suicides et d'abus de l'alcool et des drogues. Le trafic des jeunes femmes est un problème grave dans les trois pays. Les taux d'infection des maladies transmissibles sexuellement parmi les jeunes en Fédération de Russie et au Bélarus ont doublé au cours de la décennie passée. Liée étroitement au comportement à haut risque, la propagation rapide du VIH est concentrée parmi les jeunes. À l'heure actuelle, l'Ukraine et la Fédération de Russie accusent les épidémies qui se répandent plus rapidement que partout ailleurs dans le monde. En Fédération de Russie, le nombre de cas de VIH enregistrés officiellement a doublé en 2001. Plus de 70 % des nouvelles infections surviennent parmi les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Alors que l'épidémie a commencé parmi les toxicomanes qui s'injectent, sa propagation dans la population en général est déjà manifeste. La transmission du VIH de la mère à l'enfant est un phénomène nouveau et croissant dans les trois pays. Au moins 20 % des enfants nés de mères infectées par le VIH sont abandonnés par elles, et beaucoup d'entre eux passent, en l'absence d'autres solutions, des périodes prolongées dans les maternités.

5. Des enfants de plus en plus nombreux sont menacés par l'éclatement des familles, les divorces, la toxicomanie des parents et la violence. En Fédération de Russie, un enfant sur trois naît actuellement en dehors du mariage. Le nombre croissant d'enfants des rues témoigne de la dégradation de la situation. Le pourcentage des enfants âgés de 0 à 3 ans confiés à l'État a doublé dans tous les trois pays depuis 1990, et les enfants dont les parents se sont fait retirer l'autorité parentale par les tribunaux représentent plus de 30 % des enfants nouvellement placés sous la tutelle de l'État. On estime qu'au moins 650 000 enfants vivent actuellement dans des institutions de la Fédération de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine, y compris une forte proportion du nombre croissant d'enfants handicapés. Pour la plupart des enfants handicapés, abandonnés ou privés d'autorité parentale, l'institutionnalisation est la solution habituelle, bien que d'autres formes d'attention commencent à se faire jour. Alors que le réseau des services sociaux s'élargit, leur capacité à identifier les situations à risques et à prévenir l'éclatement des familles demeure limitée. Alors que l'augmentation rapide de la délinquance juvénile observée vers le milieu des années 90 s'est stabilisée, les nombres demeurent élevés. Des solutions autres que la privation de liberté et des services visant à réintégrer et à réadapter les enfants délinquants n'existent toujours pas.

6. Les enfants des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl dans les trois pays ont besoin d'une attention particulière afin de promouvoir leur développement social et physique et de les équiper à participer pleinement en tant qu'adultes. Les enfants et les jeunes touchés par la situation d'exception dans les Républiques d'Ingouchie et de Tchétchénie (Fédération de Russie) ont également besoin d'une assistance continue en vue de promouvoir leur santé, leur développement et leur intégration sociale.

Coopération au programme, 1999-2002

7. Le programme de soins à la petite enfance et de développement du jeune enfant a trois principales composantes. L'UNICEF encourage un environnement favorable à l'allaitement grâce à la certification d'hôpitaux Amis des bébés et des campagnes de sensibilisation. En Fédération de Russie et au Bélarus, l'allaitement

fait désormais partie de la politique officielle, et les programmes de formation des médecins et du personnel de santé, ainsi que des activités de promotion ont été étendus au-delà des hôpitaux à d'autres cliniques qui accueillent des mères et des enfants. L'objectif du Sommet mondial pour les enfants consistant à éliminer les troubles dus à la carence en iode grâce à l'iodisation universelle du sel est loin d'être atteint, malgré les efforts de plaidoyer et de mobilisation de l'UNICEF agissant de concert avec les autorités sanitaires, les associations de consommateurs et les producteurs de sel. En Fédération de Russie et en Ukraine, ces efforts ont abouti à l'accroissement de la production de sel iodé. Toutefois, les intérêts de ceux qui encouragent la consommation d'autres produits iodés sont un obstacle à la mise en place d'une législation applicable dans la réalité. Certains progrès ont été accomplis à cet égard au Bélarus. Les efforts de sensibilisation de l'UNICEF ont aidé à encourager les activités destinées à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Tous les trois pays ont élaboré des plans d'action, et des efforts sont en cours afin d'assurer la disponibilité continue de drogues antirétrovirales. Un manuel de formation sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, mis au point conjointement par l'Ukraine et la Fédération de Russie avec l'assistance de l'UNICEF, est utilisé largement, et un dialogue sur la manière d'assurer les soins pour les enfants nés de mères séropositives est en cours. En Ukraine, on est en train d'introduire le quatrième volet du programme, la vaccination pour l'hépatite B, dans le programme national d'immunisation avec l'appui de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation.

8. En Fédération de Russie, le Ministère de la santé adopte une démarche confidentielle axée sur les besoins des jeunes et met en place des services correspondant à ce groupe d'âge sur la base des expériences soutenues par l'UNICEF, qui portent sur un programme de santé et de développement des jeunes. La mise en commun de ces expériences facilite la création de services analogues en Ukraine et au Bélarus. Avec l'appui de l'UNICEF, les programmes de promotion de la santé et des compétences psychosociales étaient introduits à l'échelon national dans le programme des écoles primaires et secondaires au Bélarus, et, à titre pilote, en Fédération de Russie et en Ukraine. Pour fournir aux jeunes la formation qu'il leur faut pour faire un bon choix, des réseaux de services d'information destinés aux jeunes ont été créés dans les trois pays. Ces centres fournissent des services psychologiques et un appui social et encouragent la participation d'organisations non gouvernementales (ONG) et de volontaires dans des programmes d'éducation entre pairs. En Ukraine, un projet pilote sur la prévention du VIH, soutenu par le PNUD, qui crée un environnement accueillant pour des jeunes toxicomanes qui s'injectent, est désormais reproduit à l'échelon national par le Gouvernement. Dans quatre villes de la Fédération de Russie, des centres de jeunesse ont lancé des programmes sur la santé et le développement des jeunes, indépendants du soutien de l'UNICEF, mais reposant sur l'expérience de celui-ci.

9. Grâce au programme pour enfants ayant besoin d'une protection spéciale, les efforts de l'UNICEF ont contribué à la promulgation d'une législation nationale sur la protection de l'enfant en Ukraine en 2001. Le placement en famille est désormais reconnu dans les trois pays et des lois y relatives ont été adoptées en Ukraine et au Bélarus. En Fédération de Russie, des programmes dans les grandes villes forment des travailleurs de proximité et fournissent des espaces de sûreté et un appui psychologique aux enfants des rues et à leurs familles. La collecte et l'analyse des données contribuent à la mise au point de solutions à ce problème mal compris. De

nouvelles approches en matière d'enfants handicapés, y compris les crèches, la réadaptation et la préparation à la vie indépendante ont été encouragées avec l'assistance de l'UNICEF. Des réseaux de centres apportent des mesures de prévention sociale et une assistance psychologique aux familles dans les trois pays. Au Bélarus, le débat sur la création d'un système de justice des mineurs a mis en relief la nécessité de la prévention et de la formation des professionnels. En Fédération de Russie, on a créé à titre pilote des postes d'assistants sociaux auprès de plusieurs tribunaux et on a introduit des techniques de médiation. Le Parlement russe est en train d'examiner un projet de loi portant sur la création d'un système de justice des mineurs.

10. Le programme de mobilisation sociale en faveur des droits de l'enfant a aidé à créer des alliances pour la protection et la promotion des droits de l'enfant parmi les ONG et les organismes de la société civile, notamment dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire sur les enfants et de la campagne « Dites oui ». Des artistes, des sportifs et des hommes politiques en vue ont apporté leur soutien à ces efforts. Des activités médiatiques lancées par l'UNICEF, en particulier auprès des médias axés sur la jeunesse comprenant des activités de formation et la diffusion d'informations, ont sensibilisé la population aux droits de l'enfant. Grâce à leur participation aux forums et aux parlements de la jeunesse, les jeunes ont commencé à être plus conscients de leurs propres droits. En Fédération de Russie, on a introduit un système de surveillance des droits de l'enfant dans les écoles et les institutions, et des ombudsmans pour les droits de l'enfant oeuvrent actuellement dans 12 régions. Leur expérience a contribué à l'élaboration d'une loi portant création d'un ombudsman fédéral. La création de cette fonction est également examinée activement au Bélarus.

11. Depuis la fin de 1999, l'UNICEF, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et l'appui des donateurs dans le cadre de la procédure d'appel global, a fourni une assistance d'urgence pour répondre aux besoins des femmes et des enfants touchés par la crise au Caucase septentrional, qu'ils soient déplacés en Ingouchie ou se trouvent encore en Tchétchénie. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a réussi à assurer la scolarisation de quelque 75 % des enfants tchétchènes vivant en Ingouchie, dans des écoles qui, dans bien des cas, offrent des installations pour la récréation et les sports. Sur la base d'une analyse approfondie, un programme de reconstruction des écoles a été commencé en Tchétchénie, en coordination avec les autorités locales. Un programme complet de sensibilisation au danger posé par les mines mis au point par l'UNICEF fournit des informations sur cette question aux enseignants et aux enfants, et offre des services de réadaptation physique et de psychologie sociale aux enfants victimes des mines. À Grozny (capitale de la Tchétchénie), l'UNICEF, en collaboration avec une ONG internationale, a mis en place un programme d'approvisionnement en eau et d'évacuation des déchets à grande échelle centré sur les écoles et les hôpitaux. L'UNICEF a également aidé à relancer un système de chaîne froide pour l'immunisation en Ingouchie et en Tchétchénie et a appuyé un réseau de santé maternelle et infantile dans les deux Républiques. Il a également collaboré avec trois équipes de pays des Nations Unies, et en particulier avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour une étude sur la situation sanitaire, environnementale et économique des personnes vivant dans des zones

touchées par Tchernobyl et la mise au point d'une nouvelle stratégie destinée à répondre à leurs besoins.

Enseignements tirés de la coopération passée

12. Les trois pays ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant dès les premiers stades et respectent leurs obligations en matière de présentation de rapports. Toutefois, on n'est pas encore conscient du fait que tous les éléments de la société ont la responsabilité de promouvoir l'application de la Convention et de suivre sa mise en oeuvre. On ne comprend pas encore pleinement l'importance de la Convention en tant qu'instrument obligatoire qui engage les décideurs à accorder aux enfants une attention prioritaire. Alors que les ONG jouent un rôle croissant en fournissant des services aux enfants et aux adolescents, l'UNICEF doit également les engager en tant que partenaires dans ses efforts de plaidoyer en faveur des enfants et encourager leur participation à un dialogue politique avec des gouvernements et à la surveillance des droits de l'enfant. Les enfants et les jeunes ont déjà montré qu'ils étaient à même de participer à la conception et à l'exécution des programmes par des activités de volontaires, l'éducation entre pairs et les médias de jeunes, et leur participation en matière de sensibilisation et de suivi doit être structurée et renforcée.

13. L'expérience de l'UNICEF et de ses partenaires montre clairement qu'il faut encore de gros efforts pour réorienter les politiques et les pratiques relatives aux enfants et aux familles afin de les rendre moins tributaires des systèmes de placement en institutions gérés par l'État. En dépit de leur coût élevé et des résultats souvent peu satisfaisants, ces systèmes demeurent la réponse habituelle face aux enfants en difficulté. Bien que l'on comprenne de mieux en mieux que la famille doit être la principale source de soins, il faut mettre en commun l'expérience et les compétences locales et internationales afin de provoquer les changements nécessaires et d'aider à créer des compétences professionnelles et des services de proximité dans le cadre de nouveaux services d'appui aux familles. Il s'agit non seulement de mettre en place des politiques et des lois relatives à la protection de l'enfant et de la famille, mais aussi d'assurer l'existence de règles et de procédures garantissant leur application pratique grâce à une combinaison de plaidoyers et de conseils techniques.

14. Des initiatives pilotes ont été un moyen efficace de démontrer aux autorités nationales la validité de nouvelles solutions et de les encourager à les incorporer dans leurs politiques nationales. Des expériences réussies, telles que les services destinés aux jeunes, la promotion de l'allaitement et le placement en famille, se sont propagées d'un région à l'autre et des échanges entre les trois pays ont abouti à la modification rapide des pratiques. Les partenariats réussis avec les autorités locales ont abouti au cofinancement des activités soutenues par l'UNICEF dans plusieurs cas, fournissant un exemple concret de l'engagement en faveur des enfants en tant que base des plaidoyers. Pour que ces exemples puissent être répétés à l'échelon national, il faut qu'ils soient étayés par des documents méthodologiques et techniques complets faciles à diffuser et qui servent de base à l'élaboration de normes.

15. En Fédération de Russie, au Bélarus et en Ukraine, les instituts de recherche, les universités et les personnes disposent d'une capacité considérable à évaluer la

situation des enfants, des femmes et des jeunes et il faudrait en faire un meilleur emploi. L'objectivité et la neutralité de l'UNICEF donnent un poids particulier aux études qu'il soutient, et des preuves que les programmes ont été couronnés de succès ont été un moyen important d'influencer le dialogue sur les politiques. Toutefois, il faut accorder une plus grande attention à l'évaluation de l'impact et des résultats des programmes, afin d'appuyer les efforts de mobilisation et de développement des programmes, et d'obtenir l'appui des donateurs pour la continuation et l'élargissement des initiatives lancées par l'UNICEF.

Coopération recommandée au programme 2002

Estimation des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2003	*2004*	*2005*	**Total**
Ressources ordinaires				
Soin et développement du jeune enfant				
Fédération de Russie	146	146	146	**438**
Bélarus	120	118	117	**355**
Ukraine	162	162	162	**486**
VIH/sida et santé et développement du jeune enfant				
Fédération de Russie	313	313	313	**939**
Bélarus	160	158	156	**474**
Ukraine	430	430	430	**1 290**
Protection de l'enfant				
Fédération de Russie	163	163	163	**489**
Bélarus	160	158	156	**474**
Ukraine	263	263	263	**789**
Dépenses intersectorielles				
Fédération de Russie	250	250	250	**750**
Bélarus	187	193	198	**578**
Ukraine	135	135	135	**405**
Total partiel	**2 489**	**2 489**	**2 489**	**7 467**
Autres ressources				
Soin et développement du jeune enfant				
Fédération de Russie	635	635	635	**1 905**
Bélarus	156	156	156	**468**
Ukraine	500	500	500	**1 500**
VIH/sida et santé et développement du jeune enfant				
Fédération de Russie	1 400	1 300	1 300	**4 000**
Bélarus	98	98	98	**294**
Ukraine	1 000	1 000	1 000	**3 000**

	2003	*2004*	*2005*	**Total**
Protection de l'enfant				
Fédération de Russie	465	465	465	**1 395**
Bélarus	146	146	146	**438**
Ukraine	500	500	500	**1 500**
Total partiel	**4 900**	**4 800**	**4 800**	**14 500**
Total	**7 389**	**7 289**	**7 289**	**21 967**

Processus de préparation du programme de pays

16. En 2001, on a mis à jour les données de base relatives à la situation des femmes et des enfants et on a mené des études pour analyser les questions qui suscitent une inquiétude particulière, dont les causes du placement en institution des enfants, la situation des enfants et des jeunes affectés par le VIH/sida, l'état des programmes de développement du jeune enfant et l'éducation aux compétences psychosociales. Les informations dégagées par ces études complètent les données disponibles à partir des rapports de fin de décennie établis par les trois pays vers la fin de 2000, et des bilans communs de pays ainsi que de l'enquête en grappes à indicateurs multiples exécutée en Ukraine en 2000. On a également rassemblé des avis quant aux priorités relatives aux enfants et aux femmes dans le cadre de la préparation de la session extraordinaire consacrée aux enfants, en particulier des consultations intergouvernementales entre les pays membres du Commonwealth des États indépendants tenues à Minsk et de la Conférence de Berlin sur les enfants en Europe et en Asie centrale, ainsi que du processus de consultation de présession avec la société civile. Les vues des jeunes ont été entendues grâce à la campagne « Dites oui », au sondage « La voix des jeunes » et à leur participation en tant que volontaires et au sein des ONG.

17. Pour chaque pays, on a établi des notes sur la base de consultations officieuses entre l'UNICEF, ses partenaires officiels et non gouvernementaux, et les jeunes, qui ont été revues avec ces parties au début de 2002. On a approuvé la stratégie et les orientations d'un cycle de coopération à l'occasion de réunions officielles avec les gouvernements, auxquelles les ONG et des représentants des équipes de pays des Nations Unies ont également assisté. Au Bélarus, le Ministère des affaires étrangères a coordonné le processus de préparation. En Ukraine, le Comité d'État pour la famille et la jeunesse a assumé la direction, alors qu'en Fédération de Russie, c'était le Ministère du travail et du développement social.

Buts et objectifs du programme de pays

18. Dans les trois pays, le but global du programme consiste à renforcer l'engagement du Gouvernement et de la société civile en faveur des droits de l'enfant et à améliorer leur capacité à y donner suite.

19. Par une combinaison de sensibilisation, d'analyse et de diffusion d'informations et des meilleures pratiques, de réorientation des compétences et des services, et conformément à la situation particulière de chaque pays, le programme contribuera à l'élaboration de politiques intégrées et de pratiques qui :

a) Garantissent le droit des enfants à prendre un bon départ dans la vie dans un environnement qui soutient les familles et les dispensateurs de soins;

b) Encouragent la fourniture de services, d'information et de soins aux enfants et aux jeunes qui risquent d'être affectés par le VIH/sida ou qui le sont, ou dont le bien-être est menacé par d'autres facteurs;

c) Renforcent le droit des enfants à vivre en famille et à être à l'abri de la négligence, de la violence et de l'exploitation, l'accent étant mis sur les groupes les plus vulnérables.

Relation avec les priorités nationales et internationales

20. Les domaines prioritaires pour la coopération de l'UNICEF en 2003-2005 ont été identifiés sur la base d'un examen des données dégagées par des études officielles et des études et analyses appuyées par l'UNICEF, de la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, de l'expérience acquise dans les programmes précédents et du cadre que constituent le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

21. Le programme de coopération proposé porte expressément sur trois des priorités institutionnelles identifiées dans le plan stratégique à moyen terme :

a) Le développement intégré du jeune enfant;

b) La lutte contre le VIH/sida;

c) L'amélioration de la protection des enfants contre la violence, les sévices, l'exploitation et la discrimination.

22. Des éléments des deux autres priorités du plan stratégique – l'éducation des filles et l'immunisation « plus » – seront pris en compte grâce à des activités menées dans le cadre de trois principaux programmes, notamment :

a) L'éducation aux compétences psychosociales dans les écoles et les activités d'information destinées aux jeunes, dispensée dans le cadre du programme VIH/sida et santé et développement des jeunes, habilitera les filles à relever les défis de l'adolescence et du passage à l'âge adulte. On accordera une attention particulière à l'éducation des jeunes filles en matière de santé génésique;

b) En Ukraine, les activités appuyées par l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisions seront incorporées dans le programme de développement intégré du jeune enfant, afin d'appuyer l'introduction de nouveaux vaccins dans le programme national d'immunisation.

23. L'accent régional mis sur la réalisation de l'iodation universelle du sel sera reflété dans les programmes de la Fédération de Russie, du Bélarus et de l'Ukraine en tant que moyen d'éliminer les troubles dus à la carence en iode, puisque cela représente un parmi les quelques objectifs du Sommet mondial pour les enfants que ces trois pays n'ont pas encore atteints. Étant donné le lien vital entre la carence en iode et le développement intellectuel du jeune enfant, ces mesures feront partie du programme de développement intégré du jeune enfant.

24. L'élaboration des rapports de fin de décennie en 2000, menée avec la participation des ONG et de la société civile, a montré que la plupart des objectifs du Sommet mondial ont été atteints, mais que de nouveaux défis se manifestent, dont la pauvreté croissante des enfants et des familles et l'éclatement de celles-ci, ainsi que la hausse des taux de morbidité et d'incapacité des enfants. Tous les bilans communs de pays mettent en relief la menace que la pauvreté très répandue fait peser sur les enfants et soulignent qu'il faut maintenir la qualité des services de base et la possibilité d'y accéder pour garantir les droits des enfants à la santé et à l'éducation. « Combattre la pauvreté » et « Éduquer chaque enfant » ont été retenues en tant que priorités pour les campagnes « Dites oui » dans les trois pays. Les rapports de fin de décennie insistent nettement sur le fait qu'il faut créer des services complets d'appui aux familles et prendre des mesures pour faire face aux problèmes posés par la criminalité des mineurs, les enfants des rues et la diffusion rapide de la toxicomanie et du VIH/sida parmi les jeunes. Tous les trois bilans communs de pays appellent également une action concertée face à la menace posée par la toxicomanie parmi les jeunes, les comportements à risque et, avant tout, le VIH/sida. Les jeunes ont retenu, « Lutter contre le VIH/sida » comme l'une des trois priorités de la campagne « Dites oui ».

Stratégies de programme

25. Pour tirer le meilleur parti de la Convention relative aux droits de l'enfant en tant que programme d'action, on utilisera pleinement les possibilités de mobilisation stratégique offertes par l'examen en 2002 des rapports soumis par l'Ukraine et le Bélarus et l'élaboration du prochain rapport de la Fédération de Russie. Les résultats de la session extraordinaire sur les enfants et l'évolution du Mouvement mondial pour les enfants offriront également des occasions cruciales de mobilisation. Le suivi des droits de l'enfant à l'échelon national et local grâce aux ombudsmans et à la société civile sera encouragé, afin de rendre la population plus consciente des droits de l'enfant et de créer un large engagement en faveur de leur protection. De plus en plus fréquemment, la société civile, les enfants et les jeunes participeront avec l'UNICEF et ses partenaires à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes, afin de faciliter et de développer plus avant des solutions viables aux problèmes des enfants et des jeunes reposant sur leur participation.

26. La mise en commun des connaissances, des informations et de l'expérience entre les trois pays et à l'intérieur de ceux-ci ont été une stratégie réussie pour susciter une prise de conscience quant aux problèmes des enfants et pour faire comprendre comment y faire face. L'expérience que les gouvernements ont acquise en respectant leurs obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres conventions portant sur les enfants et les femmes, ainsi que les engagements pris dans le cadre du document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants « Un monde fait pour les enfants » sera diffusé sur le plan régional, y compris au sein de la Communauté des États indépendants. Si les connaissances sont partagées rapidement et sous une forme accessible, non seulement cela encourage la répétition des expériences, mais fournit une base objective pour un débat sur les politiques, crée des compétences entre les partenaires, dote les jeunes des informations nécessaires pour qu'ils puissent faire de bons choix dans leur vie, et combat la discrimination et l'exclusion qui résultent des préjugés ou de l'ignorance. L'utilisation stratégique des connaissances obtenues

grâce à la recherche est un moyen éprouvé d'influencer les politiques et la pratique. Il faudra créer des relations avec les institutions locales de recherche et d'analyse afin de jeter des bases intellectuelles solides pour la mobilisation et la mise au point des outils et des normes.

27. Des projets de démonstration appuyés par l'UNICEF, à petite échelle et peu nombreux, ont eu des effets stratégiques en prouvant la viabilité des approches novatrices et en encourageant leur répétition et leur incorporation dans les politiques et les pratiques nationales. Ces projets visent à introduire un contenu et des démarches nouveaux dans les structures existantes, plutôt qu'à créer des structures et mécanismes nouveaux. Le choix judicieux du site et des partenaires de ces projets est essentiel pour les achever avec succès et pour exploiter au maximum leur potentiel en tant que modèle à imiter. Les initiatives soutenues par l'UNICEF continueront à être testées dans les régions retenues pour leur potentiel en tant que moyen d'élaborer de nouvelles approches, qui peuvent ensuite être généralisées.

28. Dans bien des cas, il est impossible d'atteindre les objectifs du programme sans modifier les attitudes et les comportements. En plus de la promotion des objectifs des programmes au moyen de plaidoyers au niveau approprié, tous les programmes reposeront sur des activités d'information, d'éducation et de communication, avec un ciblage stratégique des différentes audiences : gouvernements, pour encourager les changements politiques; parlementaires aux niveaux national et local, pour encourager des initiatives en matière de législation; société civile, pour encourager des initiatives de mobilisation conjointes; familles, pour renforcer leur rôle en tant que principaux dispensateurs de soins; professionnels, pour réorienter et mettre à jour leurs connaissances et les encourager à les partager; jeunes et enfants, pour tirer parti de leur capacité de communiquer les uns avec les autres et d'influencer les comportements mutuels; secteur privé, qui dispose d'un potentiel croissant de promotion de la cause des enfants; et médias, étant donné leur capacité inégalée de sensibilisation et de formation des attitudes et des comportements publics.

29. Les trois principales composantes du programme proposé correspondent aux trois priorités des plans stratégiques à moyen terme et tiennent compte des deux priorités restantes, des priorités régionales et nationales, des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants « Un monde fait pour les enfants ». Les activités du programme porteront sur les problèmes concrets identifiés dans chaque pays, en utilisant le dosage approprié des stratégies décrit ci-dessus. Les questions relatives au bien-être des enfants et des jeunes identifiées dans le rapport des Nations Unies « Les conséquences humaines de l'accident de Tchernobyl » seront examinées à l'échelon sous-régional dans les zones des trois pays touchées par Tchernobyl. En Fédération de Russie, l'UNICEF continuera de travailler dans le cadre de la procédure d'appel global pour répondre aux besoins des enfants et des femmes affectés par la situation au Caucase septentrional.

Fédération de Russie

30. **Développement intégré du jeune enfant**. L'UNICEF aidera à créer la base conceptuelle et pratique d'un environnement ami des enfants et soutien des familles. Les meilleures pratiques seront documentées pour appuyer l'adoption de politiques

et lois appropriées, et pour créer des partenariats avec l'industrie et le Gouvernement en vue de l'iodation universelle du sel. L'UNICEF encouragera une meilleure coordination entre les différents acteurs qui interviennent dans le développement du jeune enfant en vue de créer une démarche intégrée. Avec l'aide de l'UNICEF, on mettra au point et on diffusera des outils permettant de développer les connaissances et les compétences des parents et des dispensateurs de soins. On concentrera l'attention plus particulièrement sur une bonne nutrition, et notamment l'allaitement exclusif, la nutrition en iode grâce à l'iodation du sel, et le développement cognitif et psychosocial du jeune enfant, y compris les enfants placés dans les institutions de l'État. On élargira les services offerts au jeune enfant et à ses parents dans le cadre des établissements existants qui s'occupent de la mère et de l'enfant, tels que les dispensaires prénatals et les dispensaires de femmes, et les polycliniques pour enfants.

31. **VIH/sida et santé et développement des jeunes**. L'UNICEF préconisera et appuiera l'élaboration de politiques nationales et locales et de plans d'action destinés à protéger les jeunes contre le VIH/sida grâce à l'éducation, l'information et à la fourniture de services de santé et de services sociaux intégrés conçus spécialement pour les jeunes et reposant sur leur participation. Grâce à des alliances entre les autorités locales et les ONG, l'expérience des services intégrés existants sera documentée et diffusée pour faciliter leur reproduction. On étudiera la possibilité d'élargir l'éducation aux compétences psychosociales à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire. L'UNICEF soutiendra l'élargissement des programmes visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant et les soins donnés aux enfants nés de mères infectées par le VIH. On accordera une attention spéciale aux enfants et aux jeunes vulnérables, dont les toxicomanes, les adolescentes et les enfants affectés par le VIH/sida.

32. **Protection de l'enfant**. Des activités de protection de l'enfant dans toutes les composantes du programme seront appuyées par des efforts de sensibilisation qui visent à créer un environnement politique conscient des droits de l'enfant. L'UNICEF veillera à ce que toutes les lois, normes et pratiques concernant les droits des enfants et des jeunes soient conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant, et que les meilleures pratiques en matière d'application et de suivi de la Convention soient documentées et diffusées. De vastes alliances entre praticiens, parlementaires et autres décideurs, et les médias, appuieront et maintiendront cet environnement. L'expérience des ombudsmans régionaux pour les droits de l'enfant sera utilisée lorsqu'on créera l'ombudsman fédéral et dans l'élaboration des initiatives de la société civile destinées à promouvoir et à surveiller les droits de l'enfant. L'UNICEF aidera à répondre aux besoins de protection spéciale des enfants très vulnérables et de leur famille (enfants des rues, enfants confiés à l'État, enfants handicapés et enfants délinquants) grâce à l'élaboration d'un cadre législatif, de démarches multisectorielles et de services destinés à éviter le placement en institution et l'éclatement des familles; et à des activités de formation destinées à renforcer la capacité à la compétence des dispensateurs de soins et des parents.

Bélarus

33. **Développement intégré du jeune enfant**. L'UNICEF appuiera la mise en place de politiques, de pratiques et de services intégrés destinés à promouvoir le développement physique, psychosocial et cognitif du jeune enfant. Il encouragera

les études précoces et la stimulation précoce au sein des familles et dans les établissements préscolaires grâce à la mise au point de supports et de programmes pour l'éducation des parents et la formation professionnelle. On poursuivra les efforts en faveur de l'iodation universelle du sel, en mettant l'accent sur la législation, le suivi et le contrôle de la qualité. On maintiendra l'appui de l'UNICEF à l'allaitement exclusif. On améliorera les systèmes chargés de surveiller la santé maternelle et infantile, et on encouragera le développement des services de santé primaire pour la mère et l'enfant.

34. **VIH/sida et santé et développement des jeunes**. L'UNICEF contribuera à l'élaboration de politiques intégrées destinées à prévenir le VIH et les comportements à risque parmi les jeunes, l'objectif étant de réduire les taux d'infection et de protéger les jeunes contre des menaces connexes qui pèsent sur leur bien-être et leur développement, notamment la toxicomanie et les maladies transmissibles sexuellement. Ces activités compteront sur la participation des jeunes et mettront l'accent plus particulièrement sur les groupes à risque, dont les adolescentes et les toxicomanes. La diffusion des meilleures pratiques aboutira à une plus grande disponibilité de services de santé et d'informations adaptés aux besoins des jeunes et à un meilleur accès à ces services, grâce à la réorientation des réseaux existants et la création d'espaces sûrs. Avec l'aide de l'UNICEF, on propagera les mode de vie salutaires et l'éducation aux compétences psychosociales à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, en mobilisant les jeunes en tant qu'éducateurs de leurs pairs et au moyen des médias de jeunes. On appuiera l'intégration de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans les services de santé maternelle et infantile, et les soins donnés aux enfants nés de mères infectées et à leur famille.

35. **Protection de l'enfant**. Les activités de protection de l'enfant soutenues par l'UNICEF viseront plus particulièrement à promouvoir des politiques qui protègent les droits des enfants les plus vulnérables, y compris les enfants placés dans les institutions de l'État et les enfants handicapés, et qui suscitent des attitudes publiques favorables à l'égard de ces enfants grâce à l'éducation et des campagnes de sensibilisation. Avec l'aide de l'UNICEF, on renforcera le droit de ces groupes à disposer de recours autres que le placement en institution, grâce au développement de solutions basées sur les familles, y compris le placement en famille, la création de possibilités d'emploi et d'intégration sociale, et la transformation progressive des institutions de l'État. On continuera à oeuvrer en faveur de la mise en place d'un système de justice des mineurs qui met l'accent sur la prévention et la réadaptation. L'UNICEF continuera à prôner l'intensification de la surveillance et de la mise en oeuvre des droits de l'enfant par le biais des mécanismes nationaux, y compris la création d'un ombudsman.

Ukraine

36. **Développement intégré du jeune enfant**. Le droit de tout enfant à un bon démarrage dans la vie, à une nutrition adéquate et à un environnement sûr et favorable sera renforcé grâce à la mise en place de politiques, de lois et de normes officielles intégrées. L'UNICEF aidera à améliorer les connaissances des parents et des dispensateurs de soins en matière de développement du jeune enfant et la capacité à fournir des services au jeune enfant grâce à la diffusion d'informations et à des activités de formation et d'éducation. L'UNICEF cherchera à atteindre

l'objectif d'iodation universelle du sel en combinant les plaidoyers de haut niveau en faveur d'une législation nationale, les partenariats avec les producteurs, l'éducation du consommateur et la création de la demande. De nouveaux vaccins et les compétences nécessaires à leur application seront introduits grâce à des activités appuyées par l'initiative de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation.

37. **VIH/sida et santé et développement des jeunes**. Le principal objectif du programme appuyé par l'UNICEF consistera à protéger les jeunes contre le VIH/sida et d'autres menaces connexes à leur santé (toxicomanie et maladies transmises sexuellement) et à donner des soins aux enfants touchés par le VIH/sida. Dans le cadre des services et systèmes existants, on rendra possible l'acquisition des compétences psychosociales à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, l'accent étant mis sur les problèmes des adolescentes. On mettra au point de nouvelles approches en matière de services de santé, d'information, d'éducation et de protection sociale adaptés aux besoins des jeunes. Les jeunes seront associés à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi de toutes ces mesures, qui aboutiront à des meilleures pratiques que l'on pourra diffuser. Grâce à des communications, des programmes de groupes et la mobilisation sociale, on encouragera la modification des comportements des jeunes. L'UNICEF continuera à soutenir l'élaboration de politiques et programmes nationaux de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant grâce à leur intégration dans les services de santé maternelle, ainsi que les soins apportés aux enfants nés de mères infectées et à leur famille.

38. **Protection de l'enfant.** L'UNICEF appuiera l'élaboration des politiques, ainsi que du cadre normatif, juridique et réglementaire nécessaires à la protection des enfants contre la négligence, les violences et l'exploitation. Des campagnes de sensibilisation de la population aideront à faire mieux comprendre les droits de l'enfant et à susciter des attitudes positives à leur égard. Les enfants particulièrement vulnérables (ceux placés dans les institutions de l'État, les enfants des rues, les victimes de sévices et les enfants handicapés) se trouvent au centre des efforts soutenus par l'UNICEF en faveur de nouvelles formes de soins et de services, autres que le placement en institution, à même de répondre à leurs besoins. L'UNICEF contribuera aux efforts en faveur de la mise en place d'un système capable d'aborder le problème des enfants délinquants, qui reposera sur les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, offrira des solutions autres que la privation de liberté; la justice réparatrice et la réintégration des jeunes délinquants.

39. **Dépenses intersectorielles.** Dans chaque pays, les programmes seront appuyés par des crédits destinés à défrayer le coût des ressources en personnel partagées, de la planification, de la gestion et du suivi des programmes.

Suivi et évaluation

40. Dans chaque pays, on mettra au point un plan intégré de suivi et d'évaluation. Les activités en la matière seront incorporées dans chaque composante de programme et centralisées par un point focal désigné dans chaque bureau. On s'efforcera d'améliorer la capacité des homologues, y compris la société civile et les jeunes, et à renforcer leur participation au suivi et à l'évaluation et à renforcer les relations avec les organismes de recherche et universités des pays. Les enseignements tirés seront partagés systématiquement avec les homologues aux fins

du plaidoyer. Le programme suivra également la situation des enfants dans le contexte des observations formulées par le Comité des droits de l'enfant sur chaque pays. Conformément au plan, on améliorera la collecte, la ventilation et l'analyse des données; on identifiera les lacunes et on s'emploiera à les combler. Au cours de la période du programme, on procédera à une vaste analyse de la situation des femmes et des enfants dans les trois pays en se fondant sur les travaux accomplis au cours de la préparation du programme. On élaborera des indicateurs concrets pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs identifiés dans le plan stratégique à moyen terme. On procédera à des évaluations stratégiques dans certains domaines pour déterminer les progrès vers la réalisation des objectifs clefs et, conformément à la stratégie du programme, on documentera les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

41. On suivra continuellement les activités grâce aux visites sur place et au dialogue avec les homologues. Les examens annuels dégageront des orientations concernant le progrès du programme et le besoin de réorientation des activités. Un examen à mi-parcours, prévu pour 2004, sera le point de départ pour la préparation du prochain programme de coopération.

Collaboration avec les partenaires

42. Les gouvernements des trois pays seront les principaux partenaires de l'UNICEF. Au niveau sous-national, les gouvernements et les administrations seront des alliés importants dans l'exécution du programme, notamment en matière de conception et de l'évaluation de démarches novatrices. De nouvelles alliances pour les enfants et les jeunes formées entre les ONG et la société civile seront associées de plus en plus fréquemment aux activités soutenues par l'UNICEF, et joueront un rôle particulièrement actif en matière de sensibilisation et de suivi. Les jeunes continueront à participer à tous les aspects de la conception, de l'exécution et du suivi des programmes. On renforcera la capacité d'analyser la situation des femmes et des enfants et de mettre au point des mesures destinées à répondre à leurs besoins, en créant des relations entre l'UNICEF, ses partenaires existants, les milieux universitaire et de recherche à l'intérieur et à l'extérieur des trois pays. On examinera également le potentiel du secteur privé en ce qui concerne la sensibilisation et la mobilisation de ressources en faveur des enfants.

43. L'UNICEF demeurera un partenaire actif des équipes de pays des Nations Unies et des groupes thématiques, et recherchera des possibilités de programmation et de sensibilisation communes en matière de droits des femmes et des enfants. Les équipes de pays coordonneront leurs efforts pour obtenir des ressources pour le développement social dans les zones touchées par Tchernobyl et pour la lutte contre le VIH/sida dans le cadre du groupe thématique et des mécanismes du Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida. En Ukraine, l'équipe de pays aidera le Gouvernement à développer son partenariat avec le Fonds mondial pour le sida, la tuberculose et le paludisme. Des partenariats avec certaines institutions seront développés plus avant, par exemple avec l'Organisation internationale du Travail en Fédération de Russie pour les activités relatives aux enfants des rues et avec l'OMS au Bélarus concernant la santé maternelle et infantile. Les relations avec la Banque mondiale en matière de protection des enfants et de prévention du VIH/sida en Fédération de Russie seront renforcées, et on étudiera d'autres domaines de

coopération possible avec la Banque et l'Union européenne, par exemple au Bélarus et en Ukraine pour les questions liées à Tchernobyl.

44. L'UNICEF continuera à développer ses relations avec les principaux donateurs, sur le plan local et international, par exemple la Fondation des Nations Unies pour la santé et le développement des jeunes et avec Kiwanis International pour la iodation du sel. On s'attend à ce que l'Alliance pour les vaccins et l'immunisation appuie les activités d'immunisation en Ukraine.

Gestion du programme

45. Les principaux organismes officiels chargés de coordonner l'exécution du programme seront le Ministère des affaires étrangères au Bélarus, le Comité d'État de la famille et de la jeunesse en Ukraine et le Ministère du travail et du développement social en Fédération de Russie.

46. Les compétences en matière de gestion et de coordination du programme disponibles au sein du bureau régional de l'UNICEF à Moscou sont partagées entre la Fédération de Russie et le Bélarus. Le représentant régional, appuyé par des équipes de gestion régionales et de pays, sont chargés de la fonction de représentation en Fédération de Russie et au Bélarus, et la coordination des programmes incombe au Coordonnateur du programme basé à Moscou. Le représentant régional est également responsable du programme d'urgence pour le Caucase septentrional. Le bureau en Ukraine fonctionnera en tant que bureau de pays complet et sera dirigé par un représentant responsable du programme et des opérations. Des échanges fréquents entre le personnel de programme des trois pays permettent d'identifier les possibilités d'activités communes, par exemple, la mise au point de supports de formation et la documentation des innovations. Le fonctionnaire chargé des opérations en Fédération de Russie et au Bélarus assurera le contrôle de celles-ci et du programme d'urgence. La responsabilité de plusieurs fonctions importantes, y compris l'administration du système de gestion des programmes, le contrôle des fonds et l'établissement des rapports, a été déléguée à ces bureaux, ce qui augmente leur autonomie. Grâce à la formation du personnel et à la création de partenariats avec les institutions spécialisées, on augmentera la capacité à analyser la situation des femmes et des enfants, et à suivre et à évaluer les activités du programme. Les compétences spéciales nécessaires à la réalisation des objectifs du programme, en particulier le programme de communication destiné à contribuer à la modification des comportements et des attitudes, seront acquises grâce à la création de capacités et, le cas échéant, obtenues par le recours à des compétences extérieures. En Fédération de Russie, le programme d'assistance d'urgence pour le Caucase septentrional relèvera de la responsabilité du représentant régional, qui disposera d'une équipe travaillant à Moscou et de deux bureaux extérieurs (Vladikavkaz et Nazran) et qui comptera sur la capacité opérationnelle du bureau de Moscou. La structure administrative sera examinée continuellement afin qu'elle demeure adaptée à l'évolution de la situation au Caucase septentrional et tienne compte des résultats de la mobilisation de fonds dans le cadre de la procédure d'appel global.

Relation entre le budget-programme, les postes et les dépenses de personnel

Pays : Fédération de Russie
Programme : 2003-2005

Domaines d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*IP*	*local*	**Total**
Ressources ordinaires																
Développement du jeune enfant	438 000		**438 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	179 047	179 047
VIH/sida – santé et développement des jeunes	939 000		**939 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	179 047	179 047
Protection de l'enfant	489 000		**489 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	179 047	179 047
Coûts intersectoriels	750 000		**750 000**	0	0	0,25	0	0	0	0,25	1	1	**2,25**	113 287	361 191	474 478
XX999			**0**	0	0	0,75	0	0	0	0,75	0	0	**0,75**	0	0	0
Total RO	**2 616 000**		**2 616 000**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**4**	**1**	**6**	**113 287**	**898 332**	**1 011 619**
Autres ressources																
Développement du jeune enfant		1 905 000	**1 905 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	68 756	68 756
VIH/sida, santé et développement des jeunes		4 000 000	**4 000 000**	0	0	0	1	0	0	1	0	2	**3**	426 274	118 436	544 710
Protection de l'enfant		1 395 000	**1 395 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	68 213	68 213
Programme d'urgence pour le Caucase du Nord			**0**	0	0	0	1	0	0	1	3	4	**8**	426 274[c]	454 956	881 230
Total AR		**7 300 000**	**7 300 000**	**0**	**0**	**0**	**2**	**0**	**0**	**2**	**3**	**8**	**13**	**852 548**	**710 361**	**1 562 909**
Total RO + AR	**2 616 000**	**7 300 000**	**9 916 000**	**0**	**0**	**1**	**2**	**0**	**0**	**3**	**7**	**9**	**19**	**965 835**	**1 608 693**	**2 574 528**
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement		**437 192**													
	Dotation en effectifs			0	1	0	0	1	0	2	1	3	**6**	848 899	477 601	**1 326 500**

Domaines d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*IP*	*local*	**Total**
Total général RO + AR + BA				**0**	**1**	**1**	**2**	**1**	**0**	**5**	**8**	**12**	**25**	**1 814 734**	**2 086 294**	**3 901 028**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation actuel									6	5	5	**16**			
	À la fin du cycle de programmation proposé (à titre indicatif seulement)									5	8	12	**25**	1 814 734	2 086 294	**3 901 028**

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; IP = administrateurs recrutés sur le plan international; NP = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

[a] Chaque poste, indépendamment de sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.
[b] À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.
[c] Financé au moyen de l'Appel global d'urgence.

Relation entre le budget-programme, les postes et les dépenses de personnel

Pays : Bélarus
Programme : 2003-2005

Domaines d'activité et source de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*IP*	*local*	**Total**
Ressources ordinaires																
Développement du jeune enfant	355 000		**355 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	69 370	69 370
VIH/sida, santé et développement des jeunes	474 000		**474 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	69 370	69 370
Protection de l'enfant	474 000		**474 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	69 370	69 370
Coûts intersectoriels	578 000		**578 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	2	**3**	338 000	154 184	492 184
Total RO	**1 881 000**		**1 881 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**	**2**	**6**	**338 000**	**362 294**	**700 294**
Autres ressources																
Développement du jeune enfant		468 000	**468 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0
VIH/sida, santé et développement des jeunes		294 000	**294 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	43 361	43 361
Protection de l'enfant		438 000	**400 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0
Coûts intersectoriels		**1 200 000**	**1 200 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**0**	**43 361**	**43 361**
Total AR	**1 881 000**	**1 200 000**	**3 081 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**	**3**	**7**	**338 000**	**405 655**	**743 655**
Total RO + AR																
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement		**180 173**													
	Dotation en effectifs			0	0	0	0	0	0	0	1	1	**2**	0	134 706	134 706
Total général RO + AR + BA				**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5**	**4**	**9**	**338 000**	**540 361**	**878 361**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation actuel										4	3	**7**			
	À la fin du cycle de programmation proposé (à titre indicatif seulement)									0	5	4	**9**	338 000	540 361	**878 361**

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; IP = administrateurs recrutés sur le plan international; NP = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

[a] Chaque poste, indépendamment de sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.
[b] À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.

Relation entre le budget-programme, les postes et les dépenses de personnel

Pays : Ukraine
Programme : 2003-2005

Domaines d'activité et sources de financement	*Budget-programme*			*Postes*[a]										*Dépenses de personnel*[b]		
	RO	*AR*	**Total**	*D2/L7*	*D1/L6*	*P/L5*	*P/L4*	*P/L3*	*P/L2*	*IP*	*NP*	*GS*	**Total**	*IP*	*local*	**Total**
Ressources ordinaires																
Développement du jeune enfant	486 000		**486 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	81 876	81 876
VIH/sida, santé et développement des jeunes	1 290 000		**1 290 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	81 876	81 876
Protection de l'enfant	789 000		**789 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	1	**2**	0	125 296	125 296
Coûts intersectoriels	405 000		**405 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	2	**3**	0	165 355	165 355
Total RO	**2 970 000**		**2 970 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**	**3**	**7**	**0**	**454 403**	**454 403**
Autres ressources																
Développement du jeune enfant		1 500 000	**1 500 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**	0	43 420	43 420
VIH/sida, santé et développement des jeunes		3 000 000	**3 000 000**	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**	0	81 876	81 876
Protection de l'enfant		1 500 000	**1 500 000**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0
Coûts intersectoriels		**6 000 000**	**6 000 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**1**	**2**	**0**	**125 296**	**125 296**
Total AR	**2 970 000**	**6 000 000**	**8 970 000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**5**	**4**	**9**	**0**	**579 699**	**579 699**
Total RO + AR																
Budget d'appui	Dépenses de fonctionnement		**196 704**													
	Dotation en effectifs			0	0	1	0	0	0	1	2	0	**3**	542 495	183 752	726 247
Total général RO + AR + BA				**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**7**	**4**	**12**	**542 495**	**763 451**	**1 305 946**
	Nombre de postes et dépenses de personnel :															
	Cycle de programmation actuel									2	6	3	**11**			
	À la fin du cycle de programmation proposé (à titre indicatif seulement)									1	7	4	**12**	542 495	763 451	**1 305 946**

Abréviations : RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; IP = administrateurs recrutés sur le plan international; NP = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux; BA = budget d'appui.

[a] Chaque poste, indépendamment de sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.
[b] À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.